

Charte d'investissement responsable de la Vaudoise

Origines et objectif de la Charte d'investissement responsable

Conformément à son identité mutualiste, à ses valeurs « Proches, Fiables, Humains » qui en découlent ainsi qu'à la qualité et à la fiabilité de ses services, la Vaudoise est reconnue comme étant un assureur responsable, proche de ses assurés et ancré dans son environnement local et national. La politique de Responsabilité Sociétale (RSE) du Groupe, exercée à l'endroit de ses parties prenantes dont font partie ses clients et ses employés, est une expression cohérente de ses valeurs.

Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels elle fait face en tant qu'assureur et gestionnaire d'actifs, la Vaudoise applique cette responsabilité sociétale à ses activités d'investissement. À ce titre, elle met en œuvre une politique d'investissement responsable qui intègre des critères ESG dans la gestion de ses actifs. La politique d'investissement responsable se conforme aux exigences légales et doit assurer un rendement correspondant aux revenus réalisables sur le marché, dans l'intérêt des assurés, des sociétaires et des actionnaires de la Vaudoise.

La Charte d'investissement responsable de la Vaudoise constitue le cadre de référence de la politique d'investissement responsable du Groupe et se repose sur le règlement de placement. L'objectif de ce document est de communiquer publiquement aux parties prenantes, et notamment aux prestataires externes, les principes d'investissement responsable, de même que les orientations stratégiques qui déterminent la politique d'investissement responsable pour les différentes classes d'actifs.

Principes d'investissement responsable

- Gérer les actifs d'une manière qui favorise les intérêts des assurés, des sociétaires et des actionnaires ainsi que ceux de la société sur le long terme.
- Participer aux bonnes pratiques nationales et internationales dans le domaine de l'investissement responsable et communiquer ces pratiques aux parties prenantes d'une manière transparente.
- Assumer son rôle de propriétaire immobilier et favoriser une gestion pérenne des immeubles qui tient compte des enjeux du développement durable.
- Assumer sa responsabilité et exercer ses droits en tant qu'actionnaire.
- Étendre, dans la mesure du possible, les principes d'investissement responsable aux produits de prévoyance pour la clientèle.

Principales approches de l'investissement responsable au sein de la Vaudoise

Gestion responsable des actifs immobiliers

La Vaudoise s'engage à gérer son portefeuille immobilier de manière dynamique en privilégiant, d'une part, l'acquisition d'immeubles correspondant à des standards élevés en matière de durabilité et, d'autre part, en valorisant son parc immobilier en exploitation selon des considérations environnementales et sociales. La réduction du bilan CO₂, la proximité des transports publics et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite figurent notamment parmi les critères du monitoring ESG du parc immobilier.

Gestion responsable des actions et des titres à revenus fixes

La Vaudoise intègre des critères ESG dans la gestion des investissements en actions et en titres à revenus fixes. Ce faisant, la Compagnie privilégie une approche d'inclusion (screening ESG positif) plutôt que d'exclusion de sociétés. Cependant, selon les bonnes pratiques en vigueur, la Vaudoise exclut de ses investissements notamment les titres impliqués dans la production et la distribution d'armes controversées. La Vaudoise veille à ce que les gérants externes appliquent aussi ces principes et participent de manière efficace à la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable. L'expertise en matière ESG constitue l'un des critères de sélection des gérants.

Gestion responsable des autres actifs hors actions, titres à revenus fixes et immobilier

Dans le cas où le contexte et les modalités le permettent, la Vaudoise intègre les aspects ESG pour les autres classes d'actifs, tels que le Private Equity, les Hedge Funds et les autres produits d'investissement.

Exercice des droits d'actionnaire

Pour les titres détenus en direct et qui représentent des placements stratégiques, la Vaudoise exerce ses droits de vote en suivant des recommandations favorisant la bonne gouvernance des entreprises. Pour les titres détenus de manière indirecte, notamment dans des fonds de placement, la Vaudoise veille à ce que les gérants externes exercent les droits de vote d'une manière responsable. À cette fin, les services d'une société spécialisée dans la recommandation des droits de vote peuvent être utilisés. Dans le cadre de la sélection des fonds de placement, la Vaudoise, selon les cas de figure et en fonction des opportunités, privilégie une méthodologie qui inclut le dialogue sur des thèmes ESG.

Participation à des initiatives et échanges sur les bonnes pratiques

La Vaudoise est soucieuse de se conformer aux bonnes pratiques nationales et internationales en matière d'investissement responsable. Dans ce sens, elle participe à l'initiative internationale des « Principles for Responsible Investment » (PRI) et s'engage à communiquer de manière transparente sur ses pratiques avec les autres institutions financières signataires des PRI, ainsi qu'avec ses parties prenantes.

Évaluation de la Charte d'investissement responsable

La Vaudoise s'engage à vérifier, de manière régulière, la conformité de la politique d'investissement, conduite à l'interne ou par des prestataires externes, au regard des dispositions de cette Charte.

Le contenu de cette Charte peut être amené à évoluer en fonction de l'évaluation régulière qui en est faite. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de l'intégration ESG dans le processus d'investissement, la Vaudoise, réalise un reporting annuel.